

Observatoire photographique **DES PAYSAGES**



BOULANCOURT

Entités paysagères :

- Plateau du Gâtinais sud
- Vallée de l'Essonne

L'OBSERVATOIRE PHOTOGRAPHIQUE DES PAYSAGES du Parc naturel régional du Gâtinais français

L'identité du Gâtinais français relève de la grande diversité de ses paysages : forêts et clairières, mais aussi marais, coteaux, platières, vallées, plateaux agricoles ouverts ou encore chaos rocheux. La richesse de ce patrimoine paysager mérite que l'on s'y intéresse.



Un élément de la connaissance des paysages **ACCESSIBLE À TOUS**

Grâce à une étude de son patrimoine paysager, le Parc naturel régional du Gâtinais français a réalisé **huit chartes paysagères**.

Afin de connaître les paysages porteurs d'identité et d'assurer un suivi de l'évolution de ces paysages dans le temps, il a été proposé un observatoire photographique pour chaque entité paysagère concernée.

L'ensemble des points d'observation (environ 200) a été soumis à la validation des groupes de travail des chartes paysagères, constitués d'élus et de partenaires du Parc, et matérialisé sur le terrain en 200-2009.

L'observatoire **EST MATÉRIALISÉ**

Tous ces points ont été **marqués physiquement** par un ancrage au sol d'une borne en grès (ou d'un clou d'arpentage en contexte urbain), avec une rondelle verte mentionnant « **Parc naturel régional du Gâtinais français : observatoire photographique** ».

Cela permet de rendre cet outil accessible et identifiable par tous.



Observatoire des paysages du Parc du Gâtinais : **OBJECTIFS**

L'objectif est double : **veiller sur l'évolution des paysages et prendre conscience de leur fragilité**.

L'observatoire permet de suivre au mieux les évolutions du paysage sur des secteurs repérés comme identitaires ou susceptibles d'évoluer rapidement. Pour ce faire, chaque prise de vue est reconduite avec une fréquence adaptée par les services techniques du Parc. Les élus prendront également des photos à chaque fois qu'ils constateront une évolution ou qu'ils le souhaiteront.

Chaque point de l'observatoire est confié à la vigilance de la ou des communes concernées, le Parc assurant une veille technique.

Soulignons que **les paysages évoluent naturellement**, ils constituent un patrimoine vivant : l'observatoire n'est donc pas fait pour les « mettre sous cloche » mais bien pour veiller à leur évolution.



Les livrets de l'observatoire : **DES OUTILS POUR LES COMMUNES**

Des livrets communaux et des livrets par entité paysagère ont été réalisés.

À la demande des élus, chaque commune du Parc disposera :

- **d'un livret communal**, présentant l'ensemble des points d'observation présents sur la commune ;
- **d'un ou plusieurs livrets par entité paysagère**, présentant l'ensemble des points d'observation présents sur la ou les entités paysagères concernant la commune.

Chaque Commune désigne **un référent** de l'observatoire photographique du Parc, afin qu'il soit l'interlocuteur privilégié du Parc, et puisse veiller à la pérennité des bornes sur sa commune, tout en veillant à l'évolution du paysage.



Livrets : PRÉSENTATION ET MODE D'EMPLOI

Les livrets communaux et les livrets par entité se présentent sensiblement de la même manière. Chaque point d'observatoire est présenté sur une double page avec :

- 1 la ou les entité(s) concernée(s),**
- 2 la référence du point,** pour la communication auprès du Parc,
- 3 la localisation GPS** du point (l'extrait de carte et le descriptif texte suffisent en général pour trouver la borne),
- 4 la date des clichés** disponibles ; tous les clichés disponibles ne sont pas forcément représentés sur les livrets par manque de place ; la Commune peut prendre contact avec le Parc afin d'obtenir ces clichés supplémentaires,
- 5 une légende** donnée au point d'observation,
- 6 des photographies** du point d'observation, avec mention de la date de prise de vue,
- 7 un extrait de carte IGN** avec la localisation du point, la direction regardée et l'angle de vue (indiqués par un cône de vue bleu),
- 8 le descriptif** de la localisation,
- 9 l'objectif de veille** : une mention indique si le point concerne plusieurs communes, car en effet, un point d'observation, situé sur le territoire d'une commune, peut également regarder le territoire d'une ou plusieurs autres communes.



Bornes de l'observatoire : VALORISATION

Valorisation artistique de l'observatoire

Afin de valoriser autrement l'observatoire des paysages, un projet artistique et culturel a vu le jour en partenariat avec les Départements de l'Essonne et de Seine-et-Marne et leurs associations d'animation culturelle.

En se basant sur les points de l'observatoire photographique, des artistes de disciplines variées produiront des œuvres originales invitant le grand public (habitants, scolaires, visiteurs,...) à porter un autre regard sur le paysage.

Sensibilisation au paysage

D'autres opérations ont également été mises en place depuis la création de cet observatoire, dans le cadre d'une sensibilisation globale des élus et des habitants à leur paysage, et distinctes de la valorisation artistique.

Ainsi, des randonnées « paysage » sont organisées et une exposition de photos a été installée à la Maison du Parc.



Informations complémentaires

Les points de l'observatoire photographique des paysages du Parc naturel régional du Gâtinais français ont été sélectionnés à partir du travail des bureaux d'étude et en concertation avec les élus et partenaires du Parc. Néanmoins, si une Commune juge qu'il serait intéressant d'**ajouter un point** dans cet observatoire, elle peut formuler la demande auprès du Parc.

Par ailleurs, une Commune trouvant intéressant l'outil de l'observatoire photographique pourra décider de créer le sien à l'échelle communale, en y intégrant davantage de points. Elle pourra s'aider pour cela des conseils techniques du Parc.

INFORMATIONS ET CONTACT

Parc naturel régional
du Gâtinais français

Cathy Bos,
Chargée de mission
Architecture et Paysage
01 64 98 23 38
c.bos@parc-gatinais-
français.fr





Entité paysagère :

Vallée de l'Essonne

Référence du point : 41PGS

Localisation GPS (Lambert 93) : (X : 659244 ; Y : 6795823)

Dates des clichés disponibles : juillet 2020

Vue sur les boisements et les coulisses boisées de la vallée Glantière.



Juillet 2020



LOCALISATION

Depuis la route partant de Boulancourt en direction de Herbauvilliers, prendre le premier chemin agricole à droite.

OBJECTIF DE VEILLE

Préserver les jeux de perspective qu'offrent les coulisses boisées ainsi que leur qualité paysagère emblématique témoignant de l'histoire agricole de la Commune de Boulancourt.



Entité paysagère :

Vallée de l'Essonne

Référence du point : 42PGS

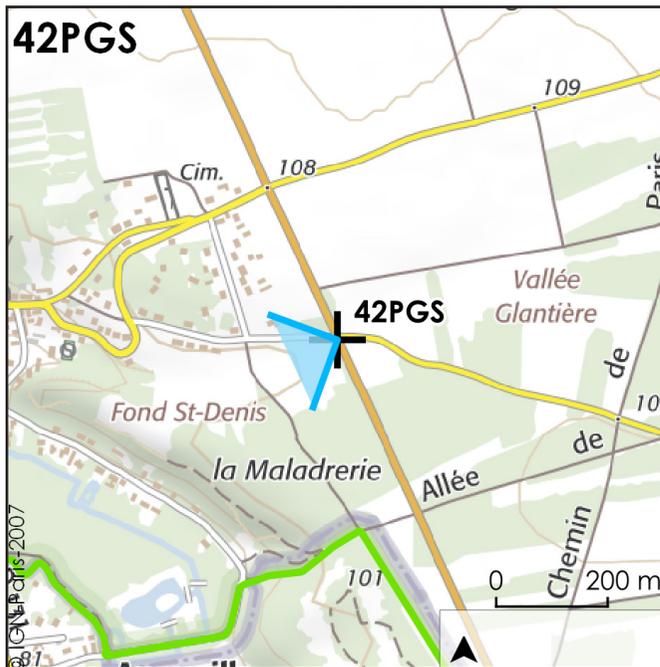
Localisation GPS (Lambert 93) : (X : 658868 ; Y : 6795480)

Dates des clichés disponibles : mai 2020

Le Fond Saint Denis, vallée sèche de la Glantière, paysage ouvert sur les boisements de la Maladrerie.



Mai 2020



LOCALISATION

À l'angle de la Rue Saint Denis au croisement de la D410 en regardant dans la direction de la vallée sèche de la Glantière.

OBJECTIF DE VEILLE

Veiller à la qualité architecturale et de l'intégration paysagère des potentielles constructions implantées en entrée de bourg.

Maintenir l'identité paysagère emblématique de la vallée de la Glantière.



Entité paysagère :

Vallée de l'Essonne

Référence du point : 28VEss

Localisation GPS (Lambert 93) : (X : 657647 ; Y : 6795622)

Dates des clichés disponibles : mai 2020

Vue sur la ferme de la Tonnelle.



Mai 2020



LOCALISATION

Depuis la rue de la Pierre Longue, en direction du centre bourg, avant le chemin de la Creusette.

OBJECTIF DE VEILLE

Surveillance de la qualité architecturale et l'intégration paysagère des potentielles constructions implantées dans cette dent creuse qui marque une interruption dans le linéaire bâti.



Entité paysagère :

Vallée de l'Essonne

Référence du point : 29VEss

Localisation GPS (Lambert 93) : (X : 657456 ; Y : 6795879)

Dates des clichés disponibles : mai 2020

Vue sur la frange de jardins et les boisements humides en arrière-plan.



Mai 2020



LOCALISATION

Depuis le croisement de la rue de la Pierre Longue avec le chemin communal menant aux berges de l'Essonne, au n°53.

OBJECTIF DE VEILLE

Maintenir la frange des jardins ainsi que les boisements humides.



Entité paysagère :

Vallée de l'Essonne

Référence du point : 30Vess

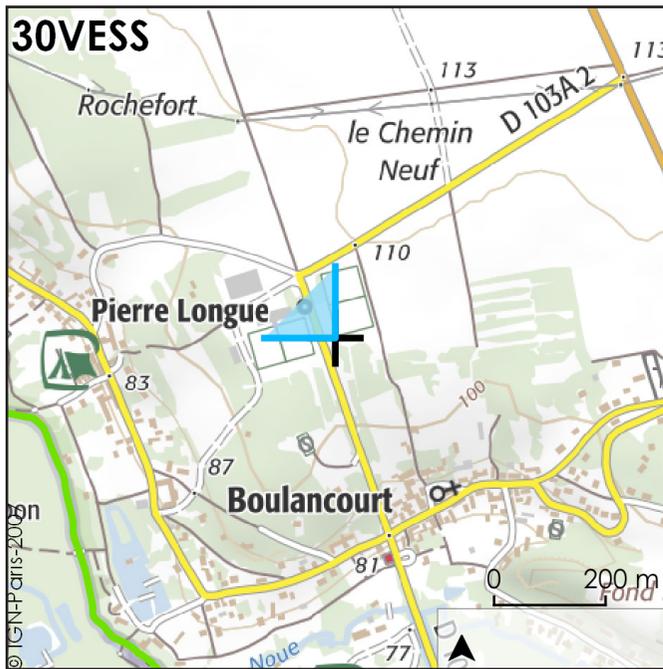
Localisation GPS (Lambert 93) : (X : 657991 ; Y : 6795790)

Dates des clichés disponibles : juillet 2020

Axe de perspective d'Augerville-la-Rivière.



Juillet 2020



LOCALISATION

Depuis le haut des tours de la porte de Boulancourt, sur la D103A2, en direction d'Augerville-la-Rivière.

OBJECTIF DE VEILLE

Maintenir la perspective qui lie Boulancourt à Augerville-la-Rivière, veiller à la préservation de la couverture forestière.

Observatoire photographique des paysages du Gâtinais français



PARC NATUREL RÉGIONAL DU GÂTINAIS FRANÇAIS

Maison du Parc

20 boulevard du Maréchal Lyautey
91490 Milly-la-Forêt
Tél. : 01 64 98 73 93
accueil@parc-gatinais-francais.fr
www.parc-gatinais-francais.fr

